



# **Tarifs, Taxes, Amendes (TTA) Edition I / 2017**

© swiss unihockey

---

<b>Domaine de validité</b>	1	Sont soumis à ce règlement : <ul style="list-style-type: none"><li>• les membres club de swiss unihockey, leurs membres et leur chargés</li></ul>
<b>Disposition</b>	1	Les tarifs, taxes, dédommagements et amendes sont subordonnés aux statuts de swiss unihockey et prévalent vis-à-vis des règlements des sections et de tout autre règlement de swiss unihockey.
	2	La commission compétente, resp. l'organe compétent de swiss unihockey statue sur tous les cas non réglementés.
<b>Interpellation</b>	1	Toute interpellation concernant ce règlement est à présenter par écrit. Tout renseignement verbal n'engage à rien.
<b>Devoir de preuve</b>	1	En cas de litige, le demandeur a la charge de la preuve devant swiss unihockey pour toute correspondance. Le club doit confirmer toute requête par sa signature pour confirmer son accord avec le dépôt de requête ainsi que le cas échéant la signature du représentant légal.
<b>Présentation</b>	1	Un renvoi à des documents de swiss unihockey est mis entre „guillemets“ (p. ex. „Règles de jeu“).
<b>Désignation</b>	1	La formulation au masculin n'a pas été utilisée dans son sens premier, mais dans un sens générique, ceci dans un but de simplification. Elle vaut pour les deux sexes.
<b>Entrée en vigueur</b>	1	Ce règlement a été approuvé par le Conseil de l'association de swiss unihockey le 08.04.2017 et sera mis en vigueur le 01.05.2017.
<b>Droits d'auteur</b>	1	© 2001 – 2017 by swiss unihockey. Layout et édition de swiss unihockey. Traduction Elisabeth Kleiner. En cas de litige, la version allemande qui fait foi.
	2	Tous droits réservés. Sans autorisation préalable écrite de swiss unihockey, ces documents ou des extraits de ces documents ne peuvent être publiés, photocopiés, photocopiés, imprimés, traduits ou transcrits sur un média électronique ou dans une forme lisible par une machine.

---

**Table des matières**

<b>Paragraphe 1 - Cotisations .....</b>	<b>1</b>
<b>Paragraphe 2 - Licences .....</b>	<b>3</b>
<b>Paragraphe 3 - Transfert, fusions, répartitions des clubs .....</b>	<b>5</b>
<b>Paragraphe 4 - Coûts par match .....</b>	<b>7</b>
<b>Paragraphe 5 - Dédommagements .....</b>	<b>9</b>
<b>Paragraphe 6 - Renvoi de matches, déplacement du lieu du match et renoncement au tournoi .....</b>	<b>15</b>
<b>Paragraphe 7 - Cours .....</b>	<b>17</b>
<b>Paragraphe 8 - Amendes / pénalités (sans frais de constitution de dossier) .....</b>	<b>19</b>
<b>Paragraphe 9 - Divers .....</b>	<b>21</b>



## Paragraphe 1 - Cotisations

### Article 1.1

- 1 Chaque club membre de swiss unihockey est soumis à cotisations.

**Principe de base**

### Article 1.2

- 1 Cotisation de base selon art. 12 des Statuts CHF 400.00

**Cotisation de membre**

### Article 1.3

- 1 Le montant de la cotisation de base est indépendant de la ligue selon la forme de jeu, excepté pour la Ligue nationale.

**Cotisation d'équipe**

- |   |  |     |        |                      |
|---|--|-----|--------|----------------------|
| 2 | Actifs LNA und LNB                       | CHF | 775.00 | <b>Grand terrain</b> |
|   | Actifs match indi.                       | CHF | 675.00 |                      |
|   | Actifs match individuel forme de tournoi | CHF | 550.00 |                      |
|   | Actifs forme de tournoi                  | CHF | 425.00 |                      |
|   | Equipes M match indi.                    | CHF | 400.00 |                      |
|   | Equipes M match indi. forme de tournoi   | CHF | 325.00 |                      |
|   | Equipes M forme de tournoi               | CHF | 250.00 |                      |

- |  |                    |     |        |  |
|--|--------------------|-----|--------|--|
|  | Projet championnat | CHF | 100.00 |  |
|--|--------------------|-----|--------|--|

- |   |                                   |     |        |                      |
|---|-----------------------------------|-----|--------|----------------------|
| 3 | Actifs / Seniors forme de tournoi | CHF | 255.00 | <b>Petit terrain</b> |
|   | Juniores / Juniors A-E            | CHF | 215.00 |                      |

- |   |                              |     |       |              |
|---|------------------------------|-----|-------|--------------|
| 4 | Frais d'inscription par team | CHF | 60.00 | <b>Coupe</b> |
|---|------------------------------|-----|-------|--------------|



## Paragraphe 2 - Licences

### Article 2.1

- |   |  |                         |
|---|--|-------------------------|
| 1 | Tout joueur participant au Championnat swiss unihockey doit avoir une licence. | <b>Principe de base</b> |
|---|--|-------------------------|

### Article 2.2

- |   |  |     |       |                           |
|---|--|-----|-------|---------------------------|
| 1 | Dames et Messieurs LNA et LNB  | CHF | 85.00 | <b>Licence par joueur</b> |
|   | Actifs Grand terrain   | CHF | 65.00 |                           |
|   | Junior-e-s U-Teams   | CHF | 45.00 |                           |
|   | Actifs Petit terrain   | CHF | 45.00 |                           |
|   | Seniors Petit terrain  | CHF | 45.00 |                           |
|   | Seniors Petit terrain si seulement 1<br>ronde de finale est à jouer  | CHF | 25.00 |                           |
|   | Autres catégories Junior-e-s   | CHF | 30.00 |                           |
| 2 | Coûts pour le 2ème club  | CHF | 55.00 | <b>Licence double</b>     |
| 3 | Dans les tarifs il n'y a pas de prestation d'assurance. Les<br>joueurs doivent se charger soi-même d'une assurance de<br>dommage aux personnes ou de dommage matériel. swiss<br>unihockey n'est pas responsable. |     |       | <b>Assurance</b>          |



## Paragraphe 3 - Transfert, Fusions -, Répartitions des clubs

### Article 3.1

1	Transfert national	CHF	50.00	<b>Coûts de transfert par licence et opération</b>
	Transferts internationaux	CHF	250.00	

### Article 3.2

1	Nouvelle qualification d'un joueur	CHF	30.00	<b>Nouvelle qualification</b>
---	------------------------------------	-----	-------	-------------------------------

### Article 3.3

1	Transfert national	CHF	50.00	<b>Coûts de transfert par arbitre et opération</b>
---	--------------------	-----	-------	--

### Article 3.4

1	Fusion des clubs Grand terrain	CHF	600.00	<b>Fusion des clubs (transferts de tous les joueurs d'une équipe inclus)</b>
	Fusion des clubs Petit terrain	CHF	300.00	
2	Répartition par sexes ou équipe la mieux classée (y compris transfert de tous les joueurs selon la liste de l'équipe)			<b>Répartition des clubs (transferts de tous les joueurs d'une équipe inclus)</b>
	Répartition Grand terrain	CHF	600.00	
	Répartition Petit terrain	CHF	300.00	
3	Le montant des frais est toujours crédité au club qui prend en charge l'équipe ou les équipes.			<b>Montant des frais</b>



## Paragraphe 4 - Coûts par match

### Article 4.1

1	Coûts par match et team			<b>Grand terrain</b>
	Actifs LNA	CHF	345.00	<b>Messieurs/</b>
	Actifs LNB	CHF	320.00	<b>M-Juniors</b>
	Actifs 1ère ligue	CHF	234.00	
	Actifs 2ème ligue	CHF	209.00	
	Actifs 3ème ligue	CHF	133.00	
	Actifs 4ème ligue	CHF	61.00	
	Juniors M21 A	CHF	249.00	
	Juniors M21 B	CHF	214.00	
	Juniors M21 C	CHF	174.00	
	Juniors M21 D	CHF	61.00	
	Juniors M18 A	CHF	230.00	
	Juniors M18 B	CHF	133.00	
	Juniors M18 C	CHF	61.00	
	Juniors M16 A	CHF	133.00	
	Juniors M16 B	CHF	133.00	
	Juniors M16 C	CHF	61.00	
	Plein championnat Juniors U14/U17	CHF	133.00	
	Championnat parallèle Juniors U14/U17	CHF	61.00	
2	Actifs LNA	CHF	300.00	<b>Dames/M-Juniores</b>
	Actifs LNB	CHF	255.00	
	Actifs 1ère ligue	CHF	189.00	
	Actifs 2ème ligue	CHF	61.00	
	Juniores M21A	CHF	214.00	
	Juniores M21B	CHF	61.00	
	Plein championnat Juniors U14/U17	CHF	133.00	
	Championnat parallèle Juniors U14/U17	CHF	61.00	

<b>Petit terrain Messieurs / Juniors</b>	3	1ère ligue	CHF	61.00
		2ème ligue	CHF	56.00
		3ème ligue	CHF	51.00
		4ème ligue	CHF	51.00
		5ème ligue	CHF	51.00
		Seniors	CHF	51.00
		Juniors A	CHF	46.00
		Juniors B	CHF	46.00
		Juniors C	CHF	46.00
		Juniors D	CHF	15.00
Juniors E	CHF	15.00		
<b>Petit terrain Dames / Juniores</b>	4	1ère ligue	CHF	56.00
		2ème ligue	CHF	51.00
		3ème ligue	CHF	51.00
		Juniors A	CHF	46.00
		Juniors B	CHF	46.00
		Juniors C	CHF	46.00

## Article 4.2

<b>Playoff</b>	1	Coûts playoff-/out par équipe et match		
		Grand terrain	Evaluation tarif championnat	
		Petit terrain	CHF	110.00
<b>Relégation/Promotion</b>	2	Coûts par match relégation/promotion par équipe et match		
		Selon tarif Playoff de l'équipe classée le plus haut		
<b>Coupe</b>	3	Coûts à partir de la coupe 1/8 finale par équipe et match		
		Coupe Suisse	CHF	45.00
		Coupe de ligue	CHF	40.00

## Article 4.3

- 1 Les attributions de tournoi lors de retrait d'équipes après le 31.7. restent comme dues. Les autres charges restent dues (cotisation de membre et cotisation d'équipe).

## Paragraphe 5 - Dédommagements

### Article 5.1

1	Dédommagements pour arbitrage de championnat (y inclus play-offs) par match et arbitre. Dédommagement restauration par jour d'engagement/lieu et arbitre.			<b>Grand terrain Messieurs</b>
		Dédommagement par match	Restauration par jour/lieu	
	Messierus LNA (MI)	CHF 200.00	CHF 30.00	
	Messierus LNB (MI)	CHF 160.00	CHF 30.00	
	1ère ligue Messieurs (MI)	CHF 110.00	CHF 20.00	
	2ème ligue Messieurs (MI)	CHF 90.00	CHF 20.00	
	3ème ligue Messieurs (MIFT)	CHF 40.00	CHF 20.00	
	4ème ligue Messieurs (FT)	CHF 30.00	Organisateur	
	Juniors M21 A (MI)	CHF 110.00	CHF 30.00	
	Juniors M21 B (MI)	CHF 90.00	CHF 20.00	
	Juniors M21 C (MI)	CHF 60.00	CHF 20.00	
	Juniors M21 D (FT)	CHF 30.00	Organisateur	
	Juniors M18 A (MI)	CHF 90.00	CHF 20.00	
	Juniors M18 B (MIFT)	CHF 40.00	CHF 20.00	
	Juniors M18 C (FT)	CHF 30.00	Organisateur	
	Juniors M16 A (MIFT)	CHF 40.00	CHF 20.00	
	Juniors M16 B (MIFT)	CHF 40.00	CHF 20.00	
	Juniors M16 C (FT)	CHF 30.00	Organisateur	
	Juniors M14 (Plein, FT)	CHF 40.00	CHF 20.00	
	Juniors M14 (Parallèle, FT)	CHF 30.00	Organisateur	
2	Dames LNA (MI)	CHF 160.00	CHF 30.00	<b>Grand terrain Dames</b>
	Dames LNB (MI)	CHF 90.00	CHF 20.00	
	1ère ligue Dames (MI)	CHF 60.00	CHF 20.00	
	2ème ligue Dames (FT)	CHF 30.00	Organisateur	
	Juniores M21 A (MI)	CHF 90.00	CHF 20.00	
	Juniores M21 B (FT)	CHF 30.00	Organisateur	
	Juniors M14 (Plein, FT)	CHF 40.00	CHF 20.00	
	Juniors M14 (Parallèle, FT)	CHF 30.00	Organisateur	

			Dédommagement par match	Restauration par jour/lieu	
<b>Petit terrain Messieurs</b>	3	1ère ligue Messieurs (FT)	CHF 60.00	Organisateur	
		2ème ligue Messieurs (FT)	CHF 50.00	Organisateur	
		Messieurs 3., 4., 5ème ligue	CHF 40.00	Organisateur	
		Seniors	CHF 40.00	Organisateur	
		Juniors A - C	CHF 30.00	Organisateur	
		Relégation/Promotion 1., 2. ligue	CHF 100.00	CHF 20.00	
		Playoff	CHF 100.00	CHF 20.00	
	Tournois finales selon évaluation tarif championnat de l' organisateur				
<b>Petit terrain Dames</b>	4	1ère ligue Dames (FT)	CHF 50.00	Organisateur	
		Dames 2., 3 <sup>ème</sup> ligue (FT)	CHF 40.00	Organisateur	
		Juniores A - C	CHF 30.00	Organisateur	
		Relégation/Promotion 1., 2. ligue	CHF 100.00	CHF 20.00	
		Playoff	CHF 100.00	CHF 20.00	
		Tournois finales selon évaluation tarif championnat de l' organisateur			

## Article 5.2

<b>Dédommagement pour observation Grand terrain</b>	1	Dédommagements pour observation de championnat (y inclus play-offs) par match et observateur		
		LNA Messieurs par match	CHF	100.00
		LNA Dames par match	CHF	100.00
		LNB Messieurs par match	CHF	100.00
		LNB Dames par match	CHF	60.00
		1ère ligue Messieurs GT par match	CHF	80.00
		Juniors M21 A par match	CHF	80.00
		Juniors M21B par match	CHF	60.00
		autres matches indi. GT par match	CHF	60.00
		Matches sous forme MIFT mais max. par jour	CHF	50.00 CHF 100.00
<b>Dédommagement pour observation Petit terrain</b>	2	Matches sous forme de tournoi mais max. par jour	CHF	40.00 CHF 100.00
		Matches individuels Petit terrain par match	CHF	80.00

**Article 5.3**

- |   |  |  |              |  |                      |
|---|--|--|--------------|--|----------------------|
| 1 | Dédommagements pour arbitrage de Coupe par match et arbitre. Dédommagement restauration par jour d'engagement/lieu et arbitre. |  |              |  | <b>Grand terrain</b> |
|   | Dames et Messieurs   | Dédommagements   | Restauration |  |                      |
|   | 16èmes de finale incluses  | CHF 60.00  | CHF 20.00    |  |                      |
|   | dès les 8èmes de finale  | selon tarif championnat de l'équipe classée le plus haut |              |  |                      |
| 2 | Dames et Messieurs   | Dédommagements   | Restauration |  | <b>Petit terrain</b> |
|   | 16èmes de finale incluses  | CHF 60.00  | CHF 20.00    |  |                      |
|   | dès les 8èmes de finale  | CHF 100.00   | CHF 20.00    |  |                      |

**Article 5.4**

- |   |  |                |                            |  |                          |
|---|--|----------------|----------------------------|--|--------------------------|
| 1 | L'association dédommage les arbitres pour les matches d'entraînement des Sélections nationales et régionales.  |                |                            |  | <b>Équipes Sélection</b> |
| 2 | Dédommagements pour arbitrage Équipes nationales et sélection régionale par match et arbitre. Dédommagement restauration par jour d'engagement/lieu et arbitre.          |                |                            |  |                          |
|   |  | Dédommagements | Restauration par jour/lieu |  |                          |
|   | Messieurs A  | CHF 100.00     | CHF 30.00                  |  |                          |
|   | Dames A  | CHF 75.00      | CHF 30.00                  |  |                          |
|   | Messieurs M19  | CHF 75.00      | CHF 30.00                  |  |                          |
|   | Dames M19  | CHF 50.00      | CHF 30.00                  |  |                          |
|   | Sélect. régionales/cantoniales   | CHF 50.00      | CHF 20.00                  |  |                          |
| 3 | Si un arbitre est engagé pour deux matches ou plus par jour, le dédommagement est doublé. Le dédommagement max. par jour est plafonné au double du dédommagement simple. |                |                            |  | <b>Doublement</b>        |

**Article 5.5**

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| On peut facturer un billet 2ème classe TP du lieu de résidence au lieu d'intervention et retour. | <b>Frais de déplacement</b> |
|--|-----------------------------|

## Article 5.6

- |                                |   |   |
|--------------------------------|---|---|
| <b>Championnat</b>             | 1 | <p>Versement des dédommagements aux arbitres</p> <p>Les arbitres G1/G2/G3 sont dédommagés financièrement pour tous les matches sauf les matches de Coupe de swiss unihockey. Matches de Coupe: le club organisateur dédommage en espèces avant le match les arbitres pour la direction du match, les frais de déplacement ainsi que la restauration.</p> <p>Tous les autres arbitres sont dédommagés financièrement pour tous les matches (championnat et coupe) du club organisateur. Matches individuels : le club organisateur verse les frais de déplacement et d'arbitrage à l'arbitre avant le match Matches sous forme de tournoi (championnat) : le club organisateur verse les frais de déplacement et d'arbitrage à l'arbitre après le dernier match.</p> <p>Pour le remboursement des coûts effectifs d'arbitrage au club par l'association, se reporter à l'art.5.9</p> |
| <b>Dédommagement de nuitée</b> | 2 | <p>L'arbitre doit annoncer toute demande de dédommagement pour une nuitée (max. CHF 100) à l'équipe organisatrice de l'association.</p> <p>Une revendication de dédommagement pour une nuitée peut être faite seulement, si c'est approuvé, de ne plus pouvoir rejoindre à temps la localité d'arbitrage ou après le match de ne plus pouvoir rejoindre le lieu domicile avec les transports publics et pas avoir à disposition une voiture privé.</p>  |
| <b>Assurance accident</b>      | 3 | <p>Les arbitres sont responsables eux-mêmes pour une suffisante assurance d'accident. swiss unihockey n'est pas responsable.</p>  |
| <b>Matches de Coupe</b>        | 4 | <p>Pour les matches de Coupe (Grand terrain et Petit terrain) jusqu'au 16ème de finale incl., le dédommagement de l'arbitre (déplacement, restauration, arbitrage) est pris en charge par moitié entre les deux équipes.</p> <p>Pour les matches de 1/8ème de finale, le club organisateur dédommage les arbitres pour l'arbitrage, les frais de déplacement ainsi que la restauration directement en espèces.</p>  |

## Article 5.7

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <b>Dédommagement pour matches annulés</b> | 1 | <p>Si un arbitre convoqué ne peut arbitrer parce que le match est annulé, le dédommagement (arbitrage, restauration et frais de déplacement) ne sera versé à l'arbitre que s'il est déjà en route ou arrivé sur place.</p> |
|   | 2 | <p>Si un arbitre est convoqué pour un autre match car le match initial a été annulé et qu'il arbitre ce match ce même jour, seul ce match sera dédommagé.</p>  |

## Article 5.8

- 1 Si un arbitre reçoit explicitement une convocation pour un match Petit terrain ou Grand terrain (finale de Coupe, Super finale, finale playoff) en tant que remplaçant, il recevra – pour autant qu'il n'est pas à arbitrer – un forfait/jour de CHF 100.-- + frais de déplacement (pas de dédommagement restauration).

**Dédommagement  
d'arbitre  
remplaçant**

## Article 5.9

- 1 L'organisateur peut demander un dédommagement pour les frais à swiss unihockey (dédommagement et frais de déplacement) :
  - tous les matches de championnat sur Grand terrain et Petit terrain pour autant que les arbitres ne passent pas par swiss unihockey pour être dédommagés (G1/G2/ G3).
  - matches playoff, de finale, de relégation sur Grand terrain et Petit terrain
- 2 Le décompte doit être annexé au rapport de match et adressé au Bureau de swiss unihockey. Pour tout décompte adressé ultérieurement une amende de CHF 20.00 est perçue.
- 3 Les avoirs sont crédités directement sur le compte courant du club concerné.

**Remboursement  
des frais d'arbitre**

**Amendes**

**Avis de débit**



## Paragraphe 6 - Renvoi de matches, déplacement du lieu du match et renoncement au tournoi

### Article 6.1

1	Sans tenir compte des faits, en cas de renvoi de match et retour de tournoi, (attributions d'office comprises) et changement du lieu du match les frais de constitution de dossier suivants sont facturés pour:	<b>Renvoi de matches, renoncement au tournoi</b>
	Match individuel	CHF 100.00
	Tournoi	CHF 200.00

### Article 6.2

1	Lors de renvois de match individuel (RDM art.1.17, par. 2) les frais de constitution de dossier seront chargés supplémentairement aux taxes mentionnées ci-après perçues selon art. 6.1:	<b>Renvois de match</b>
2	Renvoi du jour du match (taxe par club)	<b>Jour du match</b>
	Taxe supplémentaire	CHF 100.00
3	Renvoi de l'heure du coup d'envoi (taxe par club):	<b>L'heure du coup d'envoi</b>
	Taxe supplémentaire	pas de taxe suppl.
4	Déplacement du lieu de la rencontre (taxe par club):	<b>Lieu de la rencontre</b>
	Taxe supplémentaire	pas de taxe suppl.

### Article 6.3

#### Renvoi de tournoi après attribution forcée

- 1 Aux frais de constitution de dossier seront chargés supplémentaires des taxes selon art. 6.1 pour renvoi extraordinaire de tournois après attribution forcée  
renvoi journée de championnat CHF 300.00

### Article 6.4

#### Retour de tournoi de championnat

- 1 En cas de retour de l'organisation et de l'exécution de tournois de championnat après l'attribution définitive selon art. 6.1 des frais de constitution de dossier supplémentaires aux taxes suivantes sont perçues (renoncement par club):  
Taxe supplémentaire CHF 300.00

### Article 6.5

#### Renoncement à l'organisation de tournois de championnat après attribution forcée

- 1 Lors de renoncement d'un club à l'organisation de tournois de championnat après attribution forcée, le montant de la taxe est le suivant (retrait par club):  
CHF 750.00

### Article 6.6

#### Renvoi extraordinaire de match

- 1 Lors de renvoi extraordinaire de match sur le Grand terrain (RDM art. 1.17, par. 4) ou de renvoi de tournois sur Petit terrain pour des motifs indépendants de la volonté du club organisateur, aucune taxe supplémentaire ne sera perçue. Ce sont les tarifs (taxes de base) selon al. 1 qui sont appliqués.

#### Investigation

- 2 La Commission responsable de swiss unihockey peut enquêter sur des cas exceptionnels ou peu clairs. Les clubs concernés sont obligés de fournir à la commission d'enquête les renseignements et les pièces à conviction nécessaires. La commission peut transmettre un cas à la Commission disciplinaire pour pénalisation.

### Article 6.7

#### Match annulé

- 1 En cas de match annulé pour cas de force majeure lors de matches individuels ou annulation d'une ronde sous forme de tournoi, les taxes de tournoi échoient à swiss unihockey.

## Paragraphe 7 - Cours

### Article 7.1

1	Cours pour arbitres nouveaux (Cours de base)	CHF 350.00	<b>Taxes pour les cours arbitres Remboursement</b>
2	Si l'arbitre candidat s'oblige de faire une deuxième saison comme arbitre (pause maximale d'une saison par dispensation), le club qui a payé les taxes de cours pour candidats arbitres, reçoit CHF 200.-. Si l'arbitre donne sa démission après une saison, les CHF 200.- sont mis dans un fonds. L'argent dans le fonds sera utilisé pour la formation ou la formation continue des arbitres (association, clubs ou communautés). Le club peut pas exiger l'argent du fonds.		
3	Cours pour avancés GT + PT	CHF 50.00	<b>Taxes pour les cours</b>
	Cours pour avancés Grand terrain National	CHF 100.00	
	Cours pour avancés Petit terrain National	CHF 100.00	
	Cours pour observateurs (débutants et avancés)	CHF 50.00	
	Rattrapage	CHF 50.00	
	Report de cours	CHF 50.00	

### Article 7.2

1	Candidats secrétaires de match (cours de base)	CHF 150.00	<b>Cours pour secrétaires de match</b>
	Cours de répétition pour secrétaires de match avec licence	CHF 50.00	

### Article 7.3

1	Coûts des cours selon publication	<b>Cours d'entraîneurs et de fonctionnaires</b>
---	-----------------------------------	---

### Article 7.4

1	Des déclarations d'absence au cours de court terme qui nous parviennent moins de 5 journées de travail avant le début du cours comme aussi des cours pas visités, les coûts du cours restent dus et les dépenses seront également facturés et transmises au club, même s'il s'agit d'une raison d'excuse reconnue selon RdA Par. 10 (empêchement). Absences non excusées de cours ou déclarations d'absence sans raison d'excuse reconnue seront traités selon RdA par. 10 (empêchement) et TTA par. 8.2.	<b>Coûts du cours en cas d'absence</b>
---	--	--



## Paragraphe 8 - Amendes / pénalités (sans frais de constitution de dossier)

### Article 8.1

- |   |  |                         |
|---|--|-------------------------|
| 1 | Fait autorité: le catalogue des amendes (TTA) selon le Règlement juridique (RJ). Ci-après une liste des infractions courantes. | <b>Principe de base</b> |
|---|--|-------------------------|

### Article 8.2

- |   |   |   |
|---|---|---|
| 1 | Infractions contre le règlement des arbitres RA (par cas) | <b>Infractions contre le règlement des arbitres</b> |
|   | Non respect du contingent des arbitres                    | CHF 250.00 à 1'500.00                               |
|   | Ne pas donner suite à une convocation                     | CHF 200.00 à 1'500.00                               |
|   | Arriver en retard   | CHF 50.00 à 150.00                                  |
|   | Ne pas contrôler l'identité des joueurs                   | CHF 70.00   |
|   | Ne pas mentionner un fait ayant à figurer dans le rapport | CHF 100.00 à 250.00                                 |
|   | Ne pas se conformer aux prescriptions vestimentaires      | CHF 30.00 à 100.00                                  |
|   | Remplir de façon incorrecte, incomplète les formulaires   | CHF 50.00   |

### Article 8.3

- |   |  |   |
|---|--|---|
| 1 | Infractions contre le règlement des matches RDM (par cas)                  | <b>Infractions au règlement des matches</b> |
|   | Ne pas organiser le déroulement d'un tournoi obligatoire                   | CHF 750.00                                  |
|   | Absence des règlements/ formulaires valables                               | CHF 20.00                                   |
|   | Absence d' un secrétaire de match licencié                                 | CHF 50.00 à 250.00                          |
|   | Matériel sanitaire manquant / incomplet, absence du responsable            | CHF 50.00 à 250.00                          |
|   | Ne pas suivre les directives   | CHF 50.00 à 250.00                          |
|   | Envoyer sur le terrain quelqu'un qui ne figure pas sur le rapport de match | CHF 50.00 à 150.00                          |
|   | Forfait  | CHF 50.00 à 5.00                            |

## Infractions contre le règlement des matches RDM (par cas)

Laisser jouer un joueur suspendu ou non qualifié	CHF	150.00 à	400.00
Ne pas faire le contrôle d'équipes	CHF	70.00	
Remplir avec du retard le rapport de match	CHF	50.00	
Omettre de communiquer les résultats	CHF	50.00 à	500.00
Ne pas assurer les dimensions minimales ou le marquage	CHF	50.00 à	150.00
Absence d'un responsable majeur des juniors	CHF	100.00 à	250.00
Retrait d'équipe	CHF	300.00 à	5'000.00
Renoncement à une promotion, le match de promotion étant joué	CHF	1'000.00	
Envoi d'une demande de licence sans l'accord du joueur	CHF	500.00	
Envoi d'une demande de transfert sans l'accord du joueur	CHF	500.00	

**Article 8.4****Pénalités de match**

1	Pénalité de match 1	CHF	50.00
	Pénalité de match 2	CHF	100.00
	Pénalité de match 3	CHF	100.00 à 5'000.00

**Article 8.5****Voies de faits**

1	Attaquer l'adversaire, l'arbitre, les fonctionnaires ou les spectateurs	CHF	250.00 à 5'000.00
---	---	-----	-------------------

## Paragraphe 9 - Divers

### Article 9.1

1	Délais non respectés	CHF	30.00	à 100.00	<b>Taxes pour délais non respectés et autres</b>
	Non présentation la feuille d'équipe en papier lors d'un match officiel de su	CHF	100.00		
2	Demande de licence pour ligues de Grand terrain				<b>Demande de licence de club</b>
	Messieurs LNA	CHF	250.00		
	Dames LNA	CHF	200.00		
	Dames et Messieurs LNB	CHF	150.00		
	1ère Ligue Messieurs	CHF	100.00		
3	Est majoré, tout courrier recommandé qui n'a pas été cherché à la poste	CHF	50.00		<b>Ne pas aller chercher un courrier recommandé</b>

### Article 9.2

1	Recours auprès du Tribunal de l'Association (à titre d'avance)	CHF	500.00		<b>Recours</b>
---	--	-----	--------	--	----------------

### Article 9.3

1	Les frais de location de salle sont toujours pris en charge par les clubs.				<b>Location de salles</b>
2	Pour les rondes de finale et les finales (PT) des Juniors les frais sont remboursés sur présentation de la facture jusqu'à un montant max. de CHF 750.-				<b>Finale et les finales des Juniors</b>

### Article 9.4

1	Si les salles ou les alentours subissent des dégâts, swiss unihockey ne peut pas être poursuivi en justice. La responsabilité est en charge de l'organisateur.				<b>Responsabilité</b>
---	--	--	--	--	-----------------------

### Article 9.5

1	La taxe de solidarité pour les non-membres d'une association cantonale se monte à CHF 200.00 selon l'art. 11 des statuts de swiss unihockey.				<b>Taxe de solidarité</b>
---	--	--	--	--	---------------------------